Le 7 avril 2020

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 avril 2019

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Assemblée Générale Mixte se tiendra à <u>huit clos</u>.

Mardi 28 Avril 2020 à 10 h 30

L'avis de réunion prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce, comportant l'ordre du jour, le projet des résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires a été publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°36 du 23 mars 2020. L'avis de convocation sera publié au BALO du 8 avril 2020.

Les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site internet de la société (rubrique Assemblée Générale).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée conformément aux dispositions réglementaires applicables.

7 avril 2020